

Journée régionale de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

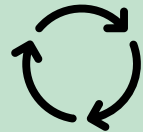
2 décembre 2024

Insertion professionnelle des PH : quels enjeux pour le secteur médico-social ?





Contexte



Transformer l'offre médico-sociale

→ Plan des 50 000 solutions 2024-2030



Favoriser l'insertion professionnelle des PH

→ Accompagnement durable vers et dans l'emploi

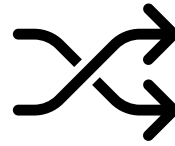


Accélérer la démarche inclusive

→ Coopération avec les acteurs de droit commun



Enjeux



Journée régionale



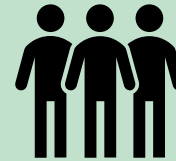
Réforme des ESPO et
des ESRP



Plan de transformation
des ESAT



Déploiement de
l'emploi accompagné



Favoriser
l'interconnaissance
des acteurs de
l'insertion
professionnelle du
secteur médico-social



Faciliter le
rapprochement avec
les partenaires et
acteurs du milieu
ordinaire



La réforme des ESPO et des ESRP

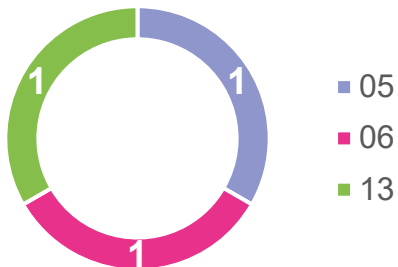
Rappel : Un décret du 2 octobre 2020, précisé par un arrêté du 17 novembre 2022, a défini un nouveau cadre juridique pour les ESPO et les ESRP comprenant leurs conditions d'organisation et de fonctionnement. Les grands axes de cette réforme sont les suivants :

- Une ouverture à de nouveaux publics ;
- Une diversité de l'offre de prestations ;
- Une souplesse dans la mise en œuvre.

Objectif 2025 :

Conclusion d'une convention entre l'ARS et le conseil régional pour déterminer les modalités d'intervention des établissements et des services de préorientation et de réadaptation (objectifs, dotations, rémunération des stagiaires)

3 ESPO en PACA



9 ESRP en PACA





La réforme des ESPO et des ESRP

Quels partenariats ?

MDPH

Le décret entérine le concours aux équipes pluridisciplinaires et la signature de conventions entre les ESPO/ESRP, les MDPH et les Cap Emploi pour coordonner les interventions auprès de personnes handicapées. France Travail et les Missions Locales doivent également être associés à ces conventions.

SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Pendant son parcours, la personne est accompagnée en liaison avec les services de Pôle Emploi, de Cap Emploi, des Missions locales et des entreprises pour la mise en œuvre de son projet professionnel.

ORGANISMES DE FORMATION ET D'INSERTION

Les ESRP pourront informer et sensibiliser les organismes de droit commun sur les spécificités de la formation des personnes handicapées et leur apporter leur expertise pour la réalisation de leur projet professionnel dans une logique de parcours individualisé.



Dispositif formation accompagnée

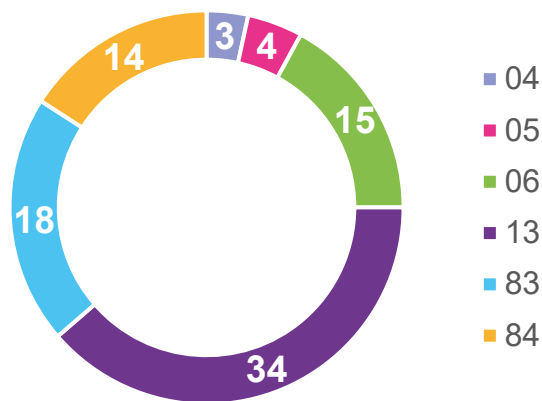


Le plan de transformation des ESAT

Rappel : Le plan de transformation des ESAT a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique au modèle des ESAT :

- En confortant la mission d'accompagnement des personnes dans une trajectoire professionnelle à l'intérieur de l'ESAT mais aussi pour ceux dont c'est le projet, de l'ESAT vers le milieu ordinaire adapté ou classique ;
- En créant de nouveaux droits pour les travailleurs d'ESAT.

88 ESAT en PACA



Enquête annuelle

La Plateforme de l'inclusion et la DGCS ont élaboré un questionnaire relatif à la mise en œuvre du plan de transformation des ESAT. Il vise à faciliter la collecte et l'analyse du **rapport annuel** mentionné à l'article R. 344-7-2 du code de l'action sociale et des familles.



Le plan de transformation des ESAT

Quels partenariats ?

SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Concernant notamment la prescription de période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), la possibilité d'organiser des informations collectives par le SPE en ESAT, la diffusion par le SPE d'offres d'emploi, etc.



Le 18 novembre 2024, une convention cadre pluriannuelle de partenariat a été signée entre le SPE et les ESAT.



À compter du 1er janvier 2027, France Travail devra se prononcer en faveur d'une orientation en milieu protégé.

ENTREPRISES ADAPTÉES

Concernant notamment le développement de projets communs, la diffusion d'offres d'emploi proposées par l'entreprise adaptée (située à proximité géographique – 18 EA en PACA)

PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Pour assurer le relai d'accompagnement à l'issue de la convention d'appui au travailleur qui quitte l'ESAT et à son employeur

Le déploiement de l'emploi accompagné

Rappel : Dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail, qui comprend **un soutien et un accompagnement du salarié** ainsi qu'**un appui et un accompagnement de l'employeur**.

04 EMERGENCES PACA	06 UGECAM PACA CORSE	83 UMANE
05 EMERGENCES PACA	13 UNAPEI ALPES PROVENCE	84 ISATIS



Evolution des structures d'emploi accompagné afin qu'elles fonctionnent sous la forme de **plateformes départementales de services intégrés**



Objectif de **30 000 personnes accompagnées d'ici 2027**

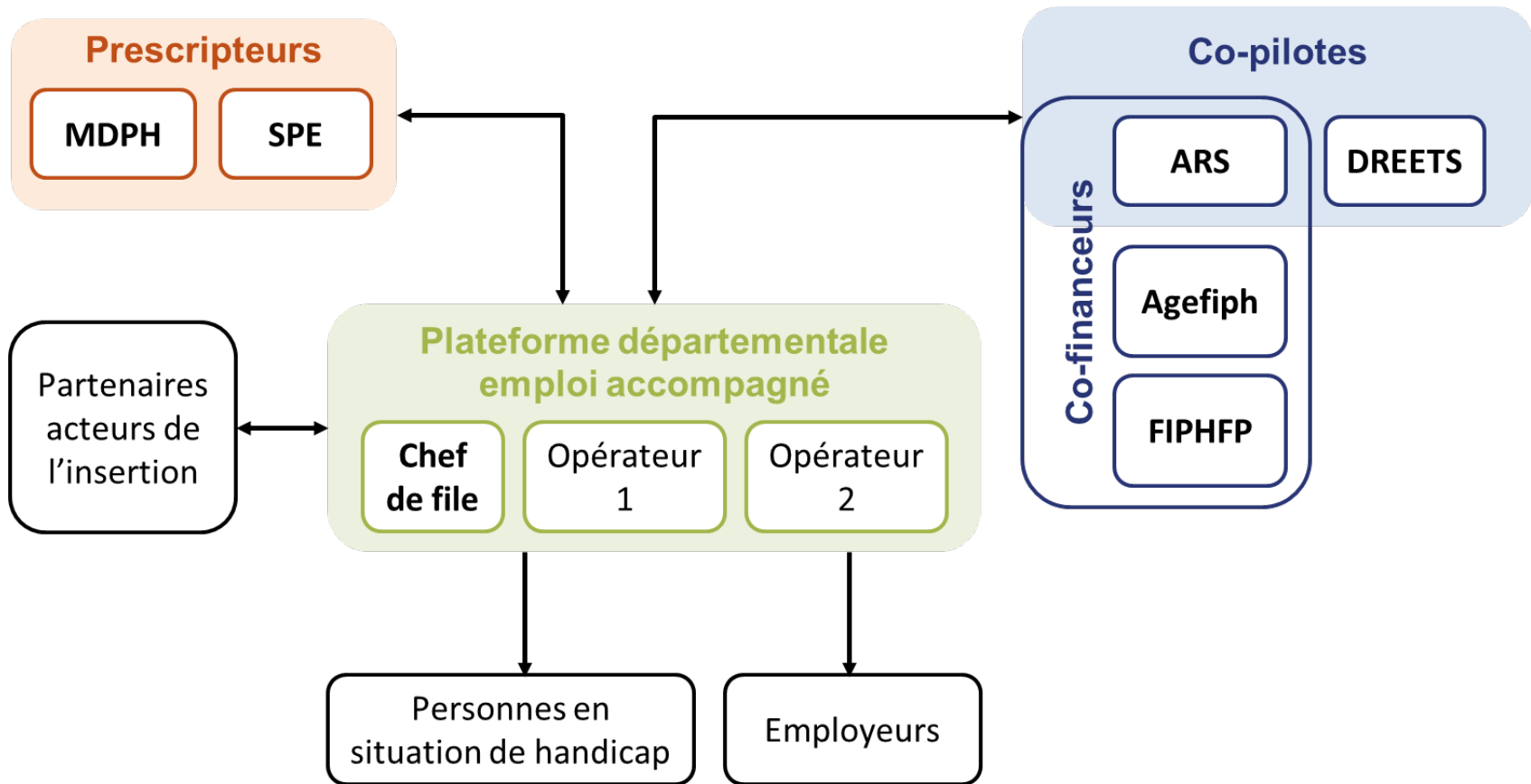


Transfert à venir du financement de l'emploi accompagné



Le déploiement de l'emploi accompagné

Quels partenariats ?





Une mission : votre santé.